

B

banditisme. Pour être libéré, Ange-Toussaint Federici, soupçonné d'un triple meurtre, accumule les versions des faits. Morsure de chien, chute de moto ou balle perdue, sa blessure soulève les questions.



Une chute de moto suivie par la morsure d'un chien. C'est comme cela qu'Ange-Toussaint Federici avait expliqué sa blessure au genou le soir de la tuerie des Marronniers dans le 13e arrondissement de Marseille, le 4 avril 2006. Farid Berrhama, un membre influent du milieu du grand banditisme, y était descendu avec deux lieutenants.

Si bien que, interpellé le 12 janvier 2007 à Paris, et mis en examen, entre autres, pour homicide volontaire, l'homme clame son innocence et cumule les procédures pour être remis en liberté.

Dernier exemple en date, devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence, le 16 janvier dernier. Rejeté, l'homme reste en prison. Trop d'invéraisemblances dans sa version des faits.

Il ne nie pas avoir été opéré le soir même à la clinique Clairval, mais affirme avoir été victime d'un accident de moto puis d'une morsure de chien. Plus c'est gros, plus ça passe, dit-on souvent. Pas cette fois.

D'abord,
l'admission



La saga du Concorde continue

La balle qui a fini dans le genou d'Ange-Toussaint Federici a finalement fait encore plus de dégâts. Elle a attiré l'attention des autorités sur les acteurs d'un vaste réseau de blanchiment opéré par le banditisme corso-marseillais. Véritable saga dite du « cercle Concorde » du nom du cercle de jeux parisien servant de blanchisseuse, les rebondissements sont nombreux depuis avril 2006. Derniers épisodes : l'arrestation à la mi-mars de Théophile Skillaz, un neveu du parrain marseillais Rolland Cassone déjà écroué dans cette affaire. De leurs côtés, fin janvier, Olivier Bazin mis en examen dans ce dossier a été libéré sous caution (30 000 euros) ainsi que le gendarme ripou Paul Barril. La semaine dernière, un puissant homme de main de Federici, Jacques Buttafoghi, a été pris en Corse. Avec les cavales de nombreux autres comme Paul Lantiéri, le Milieu se voit décimé. P.P.

à Clairval de ce blessé avait été sollicitée par un neurochirurgien de l'hôpital de la Timone ; par patriotisme expliquera celui-ci. Notons au passage, que ce médecin, membre de l'Ordre des médecins des Bouches-du-Rhône, affirme ne jamais avoir vu la blessure de Federici qu'il estime d'ailleurs, ne pas connaître. La justice a choisi de croire sa version et ne l'a pas poursuivi pour une quelconque complicité. Le médecin vient d'ailleurs d'être réélu maire de son village en Corse.

A Clairval, c'est un gastro-entérologue qui a opéré Federici au genou. Lui non plus n'a pas été poursuivi.

Mais la « chute de moto » ne tient pas. Selon le rapport d'une expertise médicale déposé le 7 mars 2007, la blessure que Federici présentait à son admission à la clinique Clairval était « évocatrice » de blessures par balle et « peu compatible avec une chute en mobylette ». La radiographie du genou réalisée avant l'opération ne pouvait être soumise à cette expertise, ayant bizarrement disparu du dossier médical du patient.

Qu'à cela ne tienne, l'histoire n'a pas fonctionné, Ange-Toussaint en raconte une autre. Etranger au mitraillage du 4 avril, il était bien présent sur le lieu des crimes, avait été blessé et s'était enfui.

Cette version collait ainsi avec certaines constatations des enquêteurs, ce sang qui allait être analysé comme le sien et qui s'était déversé sur le palier de la brasserie, sur le trottoir avant de disparaître soudainement.

Après, comment explique-t-il que son sang se retrouve dans la voiture de celui qui l'a conduit à la clinique Clairval ? Ce même homme qui avait été appelé d'une cabine téléphonique des Pennes-Mirabeau, à 300 mètres d'une voiture incendiée ayant été utilisé pour la tuerie des Marronniers.

Et puis aucun de ses « compatriotes » appelés aussitôt après la blessure ne donnent la même version.

Reste donc pour Federici, le témoignage de personnes présentes dans le bar au moment des faits. Les clients sont sûrs de ne pas l'avoir vu prendre une consommation ce qu'a longtemps affirmé le gérant des lieux. Jusqu'à ce que la mémoire lui revienne. Mais oui ! Ce monsieur était là.

La justice n'en a pas tenu compte. Trop de témoins ont vu le blessé, lui-même encagoulé, soutenu par deux individus également masqués.

L'instruction sera longue tant le moindre détail peut être exploité par les avocats. Dans l'affaire des Marronniers, Federici peut effectuer 4 ans de prison préventive en attendant d'être jugé.



Commentaires utilisateurs (0)

[Ajouter votre commentaire](#)

Aucun commentaire posté
[Ajouter votre commentaire](#)

mXcomment 1.0.4 © 2007-2008 - visualclinic.fr
License [Creative Commons](#) - Some rights reserved

10-04-2008

Fermer la fenêtre